

# DE L'ESPAGNE EN GÉNÉRAL.

L'Espagne est une grande Presqu'Isle de l'Europe bornée au Nord par la France et environnée de l'Océan et de la Méditerranée. Elle est située entre le 36. et le 44 degré de latitude et le 8. degré 30 minutes et le 21 de Longitude.

Ce pays a été longtemps habité par différents peuples barbares qui vinrent s'y établir les armes à la main. Les Maures ou Sarrasins en ont été chassés les derniers. C'est au commencement du VIII siècle, qu'ils envahirent presque toute l'Espagne. Ils s'y sont maintenus jusqu'à la fin du 15 siècle. Ferdinand Roy d'Aragon acheva de conquérir ce qu'ils possédoient alors en Espagne. Depuis ce temps tous ces Royaumes qu'on appelloit autrefois les Espagnes, ont été possédés par un seul Roy, si l'on en excepte le Portugal qui a son Souverain particulier.

Les Royaumes d'Espagne qu'on peut regarder comme autant de grandes provinces qui divisent cet Etat sont: Valence Majorque, Murcie, Castille-neuve, Castille-vieille, Biscaye, Navarre, Catalogne, Aragon, Andalousie, Grenade, Almerie, Galice et Leon.

L'Espagne n'est pas peuplée à proportion de son étendue et de la bonté du Terrain. On en attribue la cause au grand nombre de Colonies que les Espagnols ont dans les Indes occidentales. L'expulsion des Maures et des Juifs qui y étoient autrefois en grand nombre, a laissé un vuide qui n'a pas encore été réparé. D'ailleurs la vie molle et efféminée que mènent les Espagnols, n'est pas peu contraire à la population. On prétend qu'en Espagne il n'y a guères plus de 7 millions d'ames. On ne comprend pas dans ce nombre le Portugal qui à proportion est beaucoup plus peuplé que l'Espagne.

Les Espagnols ont le teint un peu basané et la taille médiocre. Ils passent pour fiers et peu sociables. Ils sont graves, circonspects, sobres, lents à délibérer, fermes dans leurs résolutions, patients dans les maux, mais vindicatifs. Ils ne pardonnent jamais une injure et se vengent toujours à coup sur. Le peuple est assez facile à conduire il vit dans la misère, faute d'industrie. Un simple artisan s'estime autant qu'un noble. Il n'y a à proprement parler de distinction que pour ceux qui sont grands par leur naissance ou qui sont titrés, tels que les Ducs, les Marquis et les Comtes.

Ils ont l'esprit bon, pénétrant, mais ami de l'Emphase et de l'Hyperbole. Ils négligent assés communément les Arts et les Sciences. On doit en attribuer la cause à cette indolence qui leur est naturelle et que l'air du pays contribue à leur inspirer.

Dans toute l'Espagne la Religion Catholique est la seule qui ait un libre exercice. Le Tribunal de l'Inquisition veille continuellement à ce que le Dogme soit prêché dans toute sa pureté. L'Inquisition fut établie en Aragon vers la fin du XIII siècle, et en Castille sous le regne de Ferdinand et d'Isabelle en 1477. Ce Tribunal passe pour être extrêmement sévère. Les hérétiques contre lesquels il a été établi, lui ont fait cette réputation pour le rendre odieux, et peu à peu ce préjugé s'est accrédité parmi ceux même qui ne sont nullement suspects. Sa principale fonction est d'empêcher le Judaïsme et le Mahométisme, surtout dans ceux qui, après avoir abjuré ces sectes, ont embrassé la Religion Chrétienne. Il connoit aussi des crimes d'hérésie, de Sorcellerie, de Sodomie et de polygamie. Ce Tribunal est composé d'un Président qu'on appelle grand Inquisiteur; de six Conseillers, d'un Fiscal, de plusieurs consultants et autres officiers.

Les Cérémonies de la Religion se font en Espagne avec beaucoup de pompe et de magnificence. Il seroit à souhaiter que le culte intérieur répondit à tout cet appareil.

Outre le Tribunal de l'Inquisition qui ne regarde que les matieres de Religion, il y a plusieurs autres Tribunaux pour le Civil. Le principal de tous, c'est le Conseil du Roy



Il est composé du Roy, des Ministres et Secrétaire d'Etat dont l'autorité est très grande dans le Royaume. Ce Conseil connoit de toutes les affaires qui regardent le Gouvernement. Le Conseil d'Etat et le Conseil de Guerre sont les deux autres tribunaux supérieurs. Le Conseil d'Etat est composé de ceux qui ont vieilli soit dans les divers gouvernemens des Provinces, soit dans les commandemens des Armées et dans les ambassades. Le Conseil de guerre est composé de Conseillers de Cape et d'Espée dont le nombre n'est pas fixe. Les Conseillers d'Etat ont droit d'y assister. Ces trois Conseils sont pour le gouvernement politique d'Espagne.

Les Tribunaux établis pour rendre la justice sont; le Conseil Royal et Suprême de Castille, le Conseil Royal et Suprême des Indes, le Conseil des Finances établi par Philippe III. en 1602, le Conseil Royal et souverain de Navarre. Le Conseil de Castille est regardé comme le premier Tribunal de la Monarchie. Il fut institué en 1245. Il est composé d'un président, de 16. Conseillers, d'un procureur-général, de 6. Rapporteurs et de plusieurs bas officiers. Le Conseil des Indes fut établi en 1511. Il est composé d'un président, d'un grand Chancelier, de 12. Conseillers dont quatre sont de Cape et d'Espée et les 8 autres de robe, d'un procureur-général, de deux Secrétaire. Ce Tribunal connoit de tout ce qui concerne le gouvernement politique, militaire, civil et le commerce de l'Amérique Espagnole. Le Conseil des Finances et le Tribunal qu'on appelle des Millions connoissent des impositions. Le Conseil de Navarre étend sa juridiction sur toute la Navarre tant pour le Civil que pour le Criminel. Il réside à Pamplune.

Outre ces tribunaux, il y en a quelques autres établis pour la conservation des maisons Royales, pour le logement de la Cour, pour les Ordres militaires et pour lever le tribut que payent ceux qui veulent user de beurre, de Fromage et d'œufs pendant le Carême &c. Les Tribunaux subalternes s'appellent Audiences Royales, on les peut comparer à nos Sénéchaussées et Baillages. Ces Audiences jugent sans appel jus qu'à une certaine somme. Les grandes affaires se portent au Conseil de Castille.

La justice ordinaire est administrée en Espagne par les Corregidores établis dans les principales villes. Ces Corregidores font aussi les fonctions de Maïres, d'Echevins et de Gouverneurs des Villes.

Les Loix qu'on suit en Espagne sont tirées de l'ancien Code des Wisigoths, du Code Théodosien et du droit Romain, chaque Province a aussi ses coutumes particulières.

Les Provinces sont gouvernées par des Corregidores qui sont Chefs de tous les Tribunaux de leur département et ont l'administration de la Police.

On assemble quelquefois les Etats généraux d'Espagne qu'on appelle Cortès. Les Provinces ont eu quelquefois les leurs composés des trois ordres.

La Langue qu'on parle en Espagne est dérivée du Latin et à plusieurs mois tirés de la Langue des Wisigoths et des Arabes. Elle a trois dialectes; le Castillan, le Catalan et le Portugais. Le Castillan est le plus estimé.

La Grandesse est une des premières dignités de l'Espagne, ceux qui en jouissent ont le privilège de se couvrir devant le Roy, de baiser sa main aux festes solennelles, de faire porter devant eux une épée et de se revêtir d'une robe longue particulière. Ils ont encore quelques autres prérogatives. Il y a deux sortes de grandesse, celle qui est attachée à la personne et celle qui est attachée à une Terre. Par un accord conclu en 1701. Les grands d'Espagne jouissent en France des honneurs de la pairie et les Pairs de France jouissent en Espagne des honneurs de la Grandesse.

Alexandre VI. donna à Ferdinand V. Roy d'Aragon le titre de Catholique que les Rois ses Successeurs ont porté depuis.

Les principales rivières d'Espagne sont le Minho, le Douero, le Tage, le Guadalquivir, la Guadi Ana et l'Ebre. Ces Rivières et les différents ports qui sont sur les deux mers rendroient ce Royaume fort commerçant si les Espagnols étoient plus actifs, mais ils abandonnent le commerce aux nations étrangères qui viennent s'y enrichir. Gibraltar appartient aux Anglois depuis 1704.